

RÈGLEMENT INTERIEUR DU CAMPING

1° Au Camping, il y a le droit d'entrée et l'interdiction totale de modifier l'ordre social et la coexistence.

2° Heures de repos et de silence:

Des heures de repos sont déclarées : celles entre 22 heures et 12 heures, période pendant laquelle le client doit éviter toutes sortes de bruits, voix et discussions, en réglant les dispositifs sonores pour qu'ils ne gênent pas leurs voisins.

Des heures de silence sont déclarées : entre 24 heures et 8 heures du matin, pendant ces heures le silence s'intensifiera et la circulation des véhicules à l'intérieur des locaux est interdite.

3° L'HEURE DE DÉPART DU SÉJOUR EST À 12H00 (SAUF AUTORISATION EXPRESSE), À PARTIR DE CETTE HEURE UNE JOURNÉE SUPPLÉMENTAIRE SERA FACTURÉE.

4° La vitesse maximale des véhicules dans l'ensemble des locaux sera de 10 km/h.

5° La pendaison des vêtements se fera aux endroits indiqués à cet effet. Il est interdit de mettre des cordes sur les clôtures, les arbres et les lampadaires.

6° L'ENTRÉE EST EXCLUSIVEMENT RÉSERVÉE AUX UTILISATEURS DU CAMPING, LES VISITES DOIVENT PASSER PAR LA RÉCEPTION ET SE SOUMETTRE AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CAMPING.

7° Toute manipulation du sol (fossés, limites ou canalisations) est interdite, ainsi que modifier ou envahir une autre parcelle que celle attribuée par l'accueil du camping.

8° Les animaux doivent être attachés en permanence et ne peuvent pas être laissés seuls ni déranger le reste des campeurs. Ils ne pourront pas accéder à la piscine, au restaurant et aux toilettes. Si la direction l'exige, ils devront justifier d'un certificat de vaccination.

9° Les manipulations sur les automobiles telles que les vidanges d'huile, les lavages et les réparations ne sont pas autorisées.

10° Le camping n'est pas responsable des vols de toute nature que pourraient subir les clients, ainsi que de tout dommage pouvant survenir à leurs biens (y compris les véhicules) causés par des tiers ou à la suite d'incendies ou d'intempéries.

TOUT NON-RESPECT ENTRAÎNERA L'EXPULSION DU LOCAL DU CAMPING.

(Extrait du règlement intérieur du camping affiché à l'entrée. Toute personne accédant au camping sera tenue de respecter ce règlement et les autres dispositions contenues dans la législation en vigueur ainsi que les règles spécifiques des différents services du camping)

Camín de la Pasadiella 85 -33394 Deva Gijón – Principauté des Asturies – Espagne

Téléphone 985133848 – www.campingdeva-gijon.es – info@campingdeva-gijon.es

Sortie 374 de l'A8 – Coordonnées GPS Nord : 43,51336° Ouest : 5,59899°